

## >>> DOSSIER

Loisirs motorisés :  
la bonne conduite  
pour préserver  
les espaces naturels

## >>> UN TERRITOIRE INNOVANT

Les Ain'trépides :  
un modèle pour les projets  
émergents

## >>> CARNET DE TERRAIN

Mont-Dore et Belle Époque



# SOMMAIRE

## 3 ACTUALITÉS

**Le parc en lice pour le Leader 2015 – 2020**

## 5 DOSSIER

**Loisirs motorisés : la bonne conduite pour préserver les espaces naturels**

## 9 TOUT PRÈS D'ICI

**Rendez-vous sportifs : 4 courses à pied**  
Tout l'agenda

## 10 UN TERRITOIRE INNOVANT

**Les Ain'trépides : un modèle pour les projets émergents**  
À la rencontre de ceux qui s'engagent et innovent sur le territoire

## 12 CARNET DE TERRAIN

**Mont-Dore et Belle Époque 1**

2  
↑

Certains sujets >>> du magazine sont localisés. Vous pouvez les retrouver sur la carte à l'aide de cette puce X

## S'INFORMER, ÉCHANGER



Accédez à des contenus complémentaires sur [www.parcdesvolcans.fr](http://www.parcdesvolcans.fr)



vidéo



son



document

et retrouvez le Parc sur :



[www.facebook.com/parcvolcans](http://www.facebook.com/parcvolcans)



[www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans](http://www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans)



[www.flickr.com/photos/parcvolcans](http://www.flickr.com/photos/parcvolcans)

Des volcans et des hommes est un magazine édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (3 numéros par an) et envoyé à l'ensemble des habitants du territoire. Vos remarques et commentaires sont les bienvenus, en nous écrivant :

[magazine@parcdesvolcans.fr](mailto:magazine@parcdesvolcans.fr) ou Des volcans et des hommes  
Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne | Montlosier - 63970 Aydat  
Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78

Directrice de publication : Isabelle Blanc | Coordination : Carine Dubos et Thomas Ganlut  
Rédaction et photos : Peyre-Arse Presse et équipe du Syndicat mixte du Parc  
Photo de couverture : © SMPNRVA | Conception et réalisation : atelier JBBOX  
Impression : Estimprim

Tirage : 42 000 exemplaires | Imprimés sur papier FSC avec des encres à base végétale | Janvier 2015 | N° ISSN : 2102-4014

Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour

Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy

A 89  
Bordeaux

A 71  
Paris

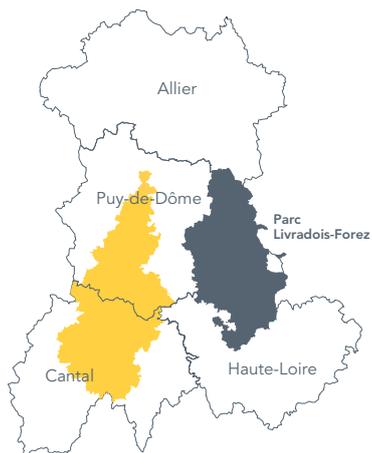
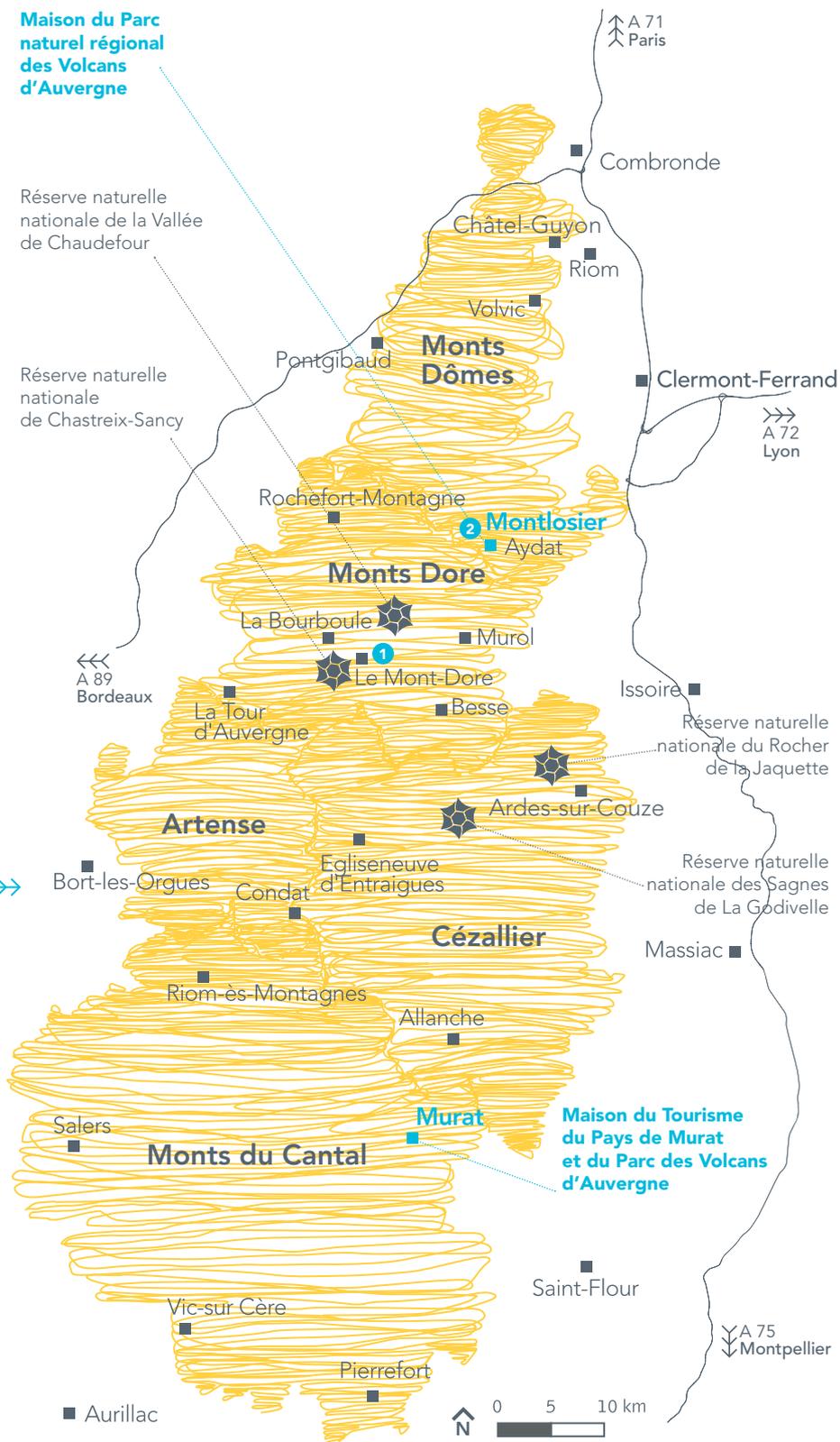
A 72  
Lyon

Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette

Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle

Maison du Tourisme du Pays de Murat et du Parc des Volcans d'Auvergne

A 75  
Montpellier





Après un automne très studieux et dense qui aura vu la mise en place des commissions de réflexion destinées à enrichir le contenu de la prise de décision opérée par notre exécutif et à améliorer notre portage politique, ainsi que l'organisation d'une intense concertation autour de l'élaboration de notre candidature Leader, l'année

nouvelle devrait démarrer sous des auspices encourageants. Il semble évident que nous n'allons pas nous résigner à l'effet crise et que nous devons, au contraire, **renforcer notre implication pour l'accompagnement opérationnel de projets de territoire** qui nous laissent une vraie marge de manœuvre et une capacité de choix.

La charte du Parc en fait partie. Il s'agit d'une démarche de progrès inspirante et réconfortante car, si nous jouons le jeu, nous pouvons en apprécier rapidement les effets bénéfiques sur un ensemble de politiques publiques et de dynamiques privées qui donnent du sens à nos engagements d'élus et mesurer l'opportunité qu'elle représente pour le territoire classé. **Je vous souhaite donc une année motivante placée sous le signe du collectif et de l'espérance.**

**Roger GARDES**  
Président du Parc  
des Volcans d'Auvergne

## Les Volcans d'Auvergne en lice pour un nouveau Leader

Le développement rural est un défi majeur porté par l'Europe qui se décline localement à travers le programme Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). Ce dispositif d'aides (accompagnement technique et financier) va être reconduit pour la cinquième fois sur la période 2015 – 2020. Cette fois encore, le Syndicat mixte du Parc, associé aux partenaires publics et privés, a souhaité répondre à l'appel à projets lancé par la région Auvergne. Différentes rencontres ont été organisées au cours de l'automne, réunissant élus, techniciens, associations, porteurs de projets, afin d'élaborer une **candidature commune**. Cela a donné lieu à des ateliers forums participatifs dont le premier (le 21 octobre) a réuni plus d'une centaine de participants. Le dernier programme Leader 2007-2014 a permis de soutenir **125 projets** grâce à un budget de près de **1,7 million d'euros**. L'enjeu pour le territoire est de taille. En Auvergne, c'est une enveloppe de 63 millions d'euros qui sera distribuée. 12 territoires sont candidats à l'échelle régionale dont le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne. Les candidatures retenues seront connues en mai-juin 2015.

➤ En savoir plus : [www.parcdesvolcans.fr/83f](http://www.parcdesvolcans.fr/83f)



## Installation de chaudières bois à Montlosier 2

Le siège du Parc s'est doté de deux chaudières à bois au début de l'automne. Engagé depuis 5 ans dans **une démarche de performance énergétique**, le Syndicat mixte du Parc souhaitait abandonner les énergies fossiles au profit d'une consommation éco-responsable. Au terme des travaux réalisés en octobre, les trois chaudières fioul et propane ont été remplacées par deux chaudières granulés-bois et un mini-réseau de chaleur. La soixantaine de tonnes de granulés nécessaire chaque année sera fournie par des producteurs régionaux. L'opération décidée par les élus du comité syndical va permettre de réduire **les émissions de gaz à effet de serre (moins 65 tonnes de CO<sup>2</sup> par an)** et de diviser par deux les dépenses liées au chauffage. L'investissement s'élève à 184 000 € HT, subventionné à hauteur de 37 % par le Conseil régional d'Auvergne et le Conseil général du Puy-de-Dôme.

3  
↑



⬅ Dans le cadre de la mise en place du prochain programme Leader Volcans d'Auvergne, un premier atelier forum participatif a rassemblé une centaine de personnes.

Ciel et voie ferrée : ➤➤  
des pistes  
à explorer pour créer  
des activités.



### Le Parc en exemple pour une délégation mexicaine

Courant septembre, une délégation mexicaine de dix personnes est venue s'inspirer du Parc des Volcans d'Auvergne ! Objectif : **mettre en place, dans l'État de Jalisco, une aire naturelle protégée habitée**. En l'occurrence, il s'agit de conjuguer développement et protection de la biodiversité à l'échelle d'un territoire de plus d'un million de km<sup>2</sup>, situé entre deux bassins versants. Ce projet bénéficie du soutien de la Fédération des Parcs, de l'Agence française de développement et du Fonds français pour l'environnement mondial.

4  
↑



Des Mexicains de l'État de Jalisco ont découvert une autre région volcanique pour s'en inspirer.

### Les leviers du financement participatif

Le 2 octobre dernier, au siège du Parc à Montlosier, une dizaine de personnes a assisté à la restitution de l'étude conduite par les Cigales Auvergne et intitulée « Financement solidaire, citoyen et participatif : un levier pour plus de pouvoir d'agir et d'implication locale ». L'occasion pour le Syndicat mixte du Parc, partenaire technique de l'opération et désireux de **sensibiliser le territoire à l'économie sociale et solidaire**, de lancer la réflexion sur les suites à donner à ce rapport d'une centaine de pages qui devrait donner lieu à un document de synthèse pédagogique.

### Créez votre activité : carnet d'idées dans le Cézallier !

Le territoire du Parc possède de **nombreuses ressources naturelles et patrimoniales** autour desquelles de l'activité peut être créée. C'est le cas, par exemple, du ciel du Cézallier ou de sa voie ferrée. Pour présenter ces ressources et donner des idées, le Syndicat mixte du Parc a réalisé des reportages écrits et vidéos. Avec un message essentiel : tout est possible !

➤ À voir et à lire sur le site du Parc : [www.parcdesvolcans.fr/6dd](http://www.parcdesvolcans.fr/6dd)

### Les Bistrots d'automne ont la cote

Les bistrots de nos campagnes sont bien souvent les derniers commerces de proximité. En 1900, on en comptait 500 000 en France, aujourd'hui il en reste 30 000. Dans sa volonté de **maintenir du lien en milieu rural** et de fédérer les gens autour d'événements forts, le Syndicat mixte du Parc organisait la 3<sup>e</sup> édition des Bistrots d'automne du 25 octobre au 15 novembre. Ce sont pas moins de 50 personnes en moyenne par soir qui ont répondu présent. La formule est maintenant bien connue : cinq rendez-vous, dans cinq bistrots différents, un apéro tchatche pour débiter la soirée (échange avec le public sur un sujet), un dîner concocté par le patron et, pour finir la soirée, un spectacle. Outre le côté festif, c'est aussi **une façon de contribuer à l'économie locale**.

📺 À voir le reportage sur [www.parcdesvolcans.fr/1e5](http://www.parcdesvolcans.fr/1e5)



Le 15 novembre, les Bistrots d'automne ont fait étape aux Glycines de Saint-Etienne-de-Chomeil (15). Apéro tchatche sur le sol et concert des Gipsy Juke Box étaient au programme.



# LOISIRS MOTORISÉS : LA BONNE CONDUITE POUR PRÉSERVER LES ESPACES

*naturels*

**Les sports de pleine nature participent pleinement à l'attractivité du territoire. Parmi ces activités, les loisirs motorisés sont réglementés au plan national. Pour réguler la circulation dans les sites naturels les plus fragiles, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne accompagne les maires du territoire.**

Pour beaucoup de sportifs, le Parc apparaît comme un grand terrain de jeu... y compris pour les adeptes des loisirs à moteur. Quads, trials, moto-cross, motoneiges, 4x4..., ces pratiques sont en progression constante. Autorisée sur une majorité de chemins, la circulation

motorisée est fortement réglementée au niveau national par la loi Lalonde (1991) afin de limiter ses impacts sur les sols, la faune, la flore des milieux fragiles. Le Syndicat mixte du Parc n'a pas de pouvoir de police mais, aux côtés de l'État, il accompagne les maires dans

la rédaction d'arrêtés municipaux pour organiser la circulation sur les chemins ruraux. Dans ce domaine, une longue route reste à faire ! Petit rappel des règles de bonne conduite pour partager et préserver les paysages...



La répétition des passages d'engins motorisés n'est pas sans conséquence sur le tapis végétal.

## Des milieux fragiles à préserver

La charte du Parc recense les espaces naturels du territoire les plus vulnérables au passage des véhicules motorisés de loisir. « Cela concerne particulièrement les tourbières, les estives et les pentes rocheuses où les sols volcaniques sont friables. La végétation de surface est très vulnérable et il faut des années pour qu'elle se reconstitue. Les pneus marquent le sol que la pluie ravine.

**C'est la répétition des passages qui abîme les milieux** », indique Philippe Boichut, chargé de mission « patrimoine naturel » au Syndicat mixte du Parc.

Parmi les secteurs les plus sensibles, la chaîne des puys et les gorges de la Rhue sont particulièrement fréquentées par les véhicules à moteur et la restauration des sentiers peut s'avérer coûteuse pour les collectivités concernées. À Condat (15), le parcours de santé communal est emprunté régulièrement par des quads. « C'est un petit sentier forestier étroit et pentu. Il débouche ensuite sur une piste carrossable. Il n'y a pas encore de dégâts importants mais j'ai contacté le Parc pour savoir si je pouvais prendre un arrêté. En attendant, j'ai déjà commandé un panneau », signale le maire, Jean Mage.

6  
↑

Pour préserver le lac de Bourdouze, un parking a été créé. Le chemin privé, désormais barré, reste accessible aux ayants droits (pêcheurs, exploitants) et aux piétons.



## Suivre les bonnes pistes

Dans les espaces naturels, la circulation des véhicules terrestres est régie par la loi 91-2 du 3 janvier 1991, communément appelée loi Lalonde. Reprise par le code de l'environnement (L 362-1 à 362-8 et R 362-1 à 362-7), elle autorise la circulation motorisée uniquement sur le domaine public routier, les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique. De fait, elle interdit strictement la circulation hors-piste, hormis pour les propriétaires privés des parcelles concernées, les agents effectuant une

mission de service public ainsi que les exploitants forestiers et agricoles. **En cas d'infraction, seuls les gendarmes, le maire et la police de l'environnement peuvent rédiger des procès-verbaux.**

Les contrevenants s'exposent à des contraventions de cinquième classe allant jusqu'à 1 500 euros.

Enfin, les organisateurs de courses motorisées doivent obtenir une autorisation préfectorale. Pour tout conseil, ils peuvent se rapprocher du Syndicat mixte du Parc.



© F. Pigot / PAP



Par arrêté municipal, la mairie peut décider de restreindre la circulation des véhicules motorisés sur les chemins.

## Les maires en pole position

Les maires doivent utiliser leur pouvoir de police pour identifier clairement les chemins ruraux interdits à la circulation. Un arrêté municipal peut réguler la circulation dans un espace sensible si elle compromet la tranquillité publique, la qualité de l'air, la protection des espèces animales ou végétales, des espaces naturels, des paysages ou des sites, ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques (en référence au code général des collectivités territoriales, article L2213-4). La municipalité peut aussi déterminer des horaires de circulation et des niveaux sonores admissibles.

Sur le terrain, l'arrêté doit être matérialisé par une barrière et des panneaux B0 ou B7B. Pour les propriétaires privés, tout moyen de fermeture peut convenir : tronc, cailloux, chaîne, panneau non réglementaire...

Dans le Parc, un certain nombre de communes a déjà pris cet arrêté.

« En 2006, la commune a pris un arrêté municipal afin de préserver les zones les plus fragiles de la commune » explique Jean-Christophe Gigault, adjoint au maire de Volvic (63).

Trois policiers municipaux, à pied ou à cheval, patrouillent pour le faire respecter.

À voir l'interview complète sur [www.parcdesvolcans.fr/337](http://www.parcdesvolcans.fr/337)

La forêt de la Pinatelle, un espace sensible à préserver.



© F. Pigot / PAP

## Le massif de la Pinatelle : expliquer pour mieux protéger

Les quatre communes du massif de la Pinatelle (15) ont pris des arrêtés communs pour réguler la circulation motorisée et valoriser cet espace naturel remarquable. Perché sur un plateau à 1 000 mètres d'altitude, le massif de la Pinatelle est facilement accessible aux véhicules motorisés. « Ces 2 000 hectares sont répartis sur quatre communes : Allanche, Chavagnac, Chalinargues et Vernols. Il y a une dizaine d'années, nous avons réglementé la circulation sur l'ensemble de cet espace naturel sensible, dont une partie est classée, afin de limiter la pénétration des véhicules à moteur. Nous avons ainsi protégé ce milieu remarquable sans fermer pour autant toutes les routes revêtues en enrobé », explique le maire de Chalinargues, Bernard Delcros. « Nous nous sommes réunis avec l'Office national des forêts, les associations de chasse, les propriétaires et les usagers de la forêt. En concertation, les quatre municipalités

ont pris des arrêtés conjoints pour harmoniser leur réglementation. Près des panneaux d'interdiction, on découvre des informations sur la fragilité des milieux. Il ne faut pas que les usagers subissent les restrictions sans comprendre, on protège l'environnement par la sensibilisation ».

### L'arrêté qui génère des activités

Depuis, les infractions sont rares et les activités de pleine nature se sont développées : « Nous avons d'abord défini un programme de gestion de l'espace naturel sensible, puis nous avons ouvert des sentiers de randonnée, un pôle équestre de pleine nature, un centre d'interprétation de la nature et

du paysage à Chalinargues, des parcours d'orientation, des ateliers d'initiation à l'environnement... Un écologue s'est même installé au bord du lac du Pêcher, créant sept emplois. Ainsi, nous avons concilié la protection de l'environnement et le développement économique. Nous ne mettons pas la forêt sous cloche. Nous développons des activités et certaines pistes sont fermées uniquement pendant la période du brame du cerf », explique Bernard Delcros.

Philippe Boichut, >>>  
chargé de mission  
« patrimoine naturel »  
au Syndicat mixte  
du Parc.



© C. Janich / PAP



### >>> 3 QUESTIONS À...

CHRISTINE BONNARD, sous-préfète d'Issoire

#### Pourquoi et comment sont réglementés les sports motorisés de pleine nature ?

Dans certaines situations, les véhicules à moteur peuvent dégrader les milieux naturels, générer des pollutions et déranger la faune, sauvage comme domestique. Par conséquent, leur circulation est réglementée, en particulier par le code de l'environnement qui dispose que, sauf exceptions (propriétaires sur leur terrain etc.), leur sont accessibles uniquement les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique. Le maire peut définir par arrêté les voies ouvertes à la circulation publique sur sa commune.

Par ailleurs, les manifestations sportives organisées doivent faire l'objet d'une autorisation préfectorale. Celle-ci doit être sollicitée pour l'organisation d'un événement motorisé sur une voie ouverte à la circulation publique, un circuit, un terrain ou parcours (art R331-18 à R331-34 et A 331-17 à A 331-23 du code du sport).

#### Quel est le rôle de l'État ? Comment agit-il concrètement sur le terrain ?

L'État accompagne les acteurs locaux (communes, parcs naturels régionaux notamment) dans la mise en œuvre de ces dispositions, en facilitant notamment le partage des bonnes pratiques, l'explication des textes réglementaires, la communication auprès des acteurs du tourisme et des loisirs motorisés. Il assure aussi avec ses services de police et établissements publics le contrôle du respect de la réglementation, en complémentarité avec le rôle de police du maire.

#### L'État intervient-il seul ?

Non, l'utilisation partagée des espaces naturels entre les différents usagers, la pratique respectueuse des loisirs motorisés sont des objectifs qui impliquent plusieurs acteurs, au premier rang desquels les collectivités locales, les parcs naturels, les pratiquants de loisirs motorisés. En Auvergne, des travaux sont en cours, animés par l'État, pour mieux coordonner l'action publique sur ce sujet.

## Le Syndicat mixte du Parc joue le rôle d'accompagnateur

Si le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne surveille des sites patrimoniaux majeurs du territoire, **il ne réglemente pas la circulation motorisée de loisir**. En revanche, il contribue au suivi de ces pratiques.

Il a ainsi participé activement aux réunions de concertation avec l'État pour coordonner et articuler l'action des institutionnels auprès des clubs, des maires et sur le terrain. Il a réalisé une étude pour Clermont Communauté sur le secteur de la chaîne des puys et la faille de Limagne. Le but était de fixer un état des lieux et d'évaluer les besoins. De plus, le Syndicat mixte du Parc a formé des policiers municipaux.

Enfin, il accompagne les communes pour établir des arrêtés finement adaptés aux enjeux. Pour cela, il propose des argumentaires, des plaquettes, des modèles d'arrêtés, une aide à la cartographie des chemins... « **On veille aussi à la cohérence des arrêtés municipaux pour éviter les situations ambiguës et faciliter la compréhension des règles. Pour définir les espaces fragiles, on analyse point par point l'état des sols, les pentes, les habitats, les parcelles forestières, agricoles, les infrastructures touristiques, les sites archéologiques...** Après, la décision de réglementer relève de la volonté des élus », précise Philippe Boichut.

## Nature en poche, guide des bonnes pratiques

Le Parc des Volcans d'Auvergne offre une multitude de parcours pour toutes les envies. Ce guide de poche propose quelques conseils pour découvrir ses richesses et ses singularités, dans le respect de la nature et en toute sécurité.

📄 Télécharger le guide : [www.parcdesvolcans.fr/3f6](http://www.parcdesvolcans.fr/3f6)



## Qui contacter ?

- > Le maire : pour connaître la réglementation locale, émettre des suggestions, signaler des problèmes, etc. ;
- > L'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou la gendarmerie : pour déclarer une infraction ;
- > Le Syndicat mixte du Parc : pour conseiller les communes et les organisateurs de manifestations, organiser l'information sur les sites.

### >>> POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez notre dossier et des informations complémentaires comme la carte des arrêtés municipaux sur le territoire du Parc sur [www.parcdesvolcans.fr/337](http://www.parcdesvolcans.fr/337)



© F. Pigot / PAP

←← Les marcheurs sont aussi les bienvenus sur les tracés de La Pastourelle.

## Rendez-vous sportifs : 4 courses à pied

Les amateurs de courses à pied peuvent noter dans leurs agendas quatre rendez-vous incontournables.

> Du 28 février au 1<sup>er</sup> mars, la nouvelle édition du **Trail de Vulcain (63)** accueillera les coureurs pour le marathon, l'ultra (50 miles), le VSV (21 km) ou encore le Volvic nature (13 km).

Les coureurs en herbe de 6 à 11 ans auront droit à une course spécialement conçue pour eux : le Trélou.

> Le 23 mai, le pays de Salers (15) est à l'honneur avec la 17<sup>e</sup> édition de **La Pastourelle**. Cette course de montagne, avec un dénivelé de 2 000 mètres, est un des rendez-vous les plus appréciés des sportifs. Cette année, l'épreuve du trail 53 km comptera pour le tour national. Les participants auront le choix entre deux tracés (32 km ou 53 km). Pour les vététistes, deux circuits seront proposés, le Raid des trois Vallées (64 km) ou la Rando des Sources (39 km). Enfin, les marcheurs pourront partir en randonnée sur 32 km.

> Le 24 mai, c'est à Saint-Bonnet-Près-Orcival (63) que débutera **La Tibétaine des Volcans**. Organisée par Auvergne Mainpat Tibet, cette marche en faveur de la paix rassemblera des marcheurs sur trois boucles de 5 km, 12 km et 22 km.

> Le **Raid for Montagne** a été imaginé par des élèves du BTS Gestion et protection de la nature du lycée agricole de Rochefort-Montagne (63). Les épreuves durent une journée pour une durée moyenne de 4,5 heures. Labellisé « partenaire du Parc » en juillet dernier, le Raid est constitué d'une épreuve de course à pied, de VTT, d'escalade et de culture. À l'heure du bouclage, la date de cette manifestation n'avait pas encore été fixée.

➤ En savoir plus : [www.parcdesvolcans.fr/Agenda](http://www.parcdesvolcans.fr/Agenda)

## Mais aussi...

> Le 28 février, **festival Hibernarock et Bal de la Caneta** à Vic-sur-Cère (15). Trois groupes animeront la soirée : Krismenn Alem, Duo Artense et Los Vironaires. Soirée organisée en partenariat avec Cantal Musique, dans le cadre de la Saison Culturelle en Carladès. Ouvert à tous. Payant. 04 71 47 89 03

> Du 14 mars au 11 avril, **exposition « Jardiner naturellement »** à Saint-Genès-Champespe (63). Exposition en dix panneaux prêtée par le Conseil général. Comment être un jardinier responsable ? Les mardis, de 10h à 11h, et les mercredis et samedis, de 14h à 16h. 04 73 22 31 05

> Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, **brasserie participative** à Apathat (63). Tous les mardis, 9h30 - 15h, ateliers de fabrication de bière artisanale. 07 81 56 82 82

> Le 16 mai, à 16h30, à Saint-Genès-Champespe (63), **spectacle de « Marcellin Caillou »**, théâtre de papier. 04 73 21 79 78

> Le 23 mai, **fête de l'estive**, à Allanche (15), avec bénédiction de troupeaux, défilé des animaux, démonstration de fabrication de saint-nectaire, repas et bal. 04 71 20 48 43

> Le 24 mai, **randonnée de l'estive** au départ de la place du Cézallier à Allanche, à 9h30. Arrêt buffet à Pradiers avec animation. 04 71 20 48 43

> Le 7 juin, **randonnée « Juin dans les foins »** à Courgoul (63). Partez à la découverte du patrimoine bâti, paysager, géologique et historique de la vallée de la Couze Pavin sur 12 km. 04 73 71 23 84



## Les explosives du Parc

Lancées en avril 2008 par le Parc des Volcans d'Auvergne, les **Explosives version 2015** seront placées sous le signe de l'**envoûtement** ! Mythes, légendes et sorcellerie d'Auvergne sont au centre de cette nouvelle saison, pour faire redécouvrir aux petits et aux grands un peu de ce folklore local. Comme pour chacune de ces programmations culturelles, ce sera l'occasion de partir à la rencontre de la population pour repérer les amateurs et passionnés par ces sujets. Ils seront les premiers animateurs de la thématique. Des expositions sur les mythes et légendes seront en place durant **8 mois** et permettront au public de (re)découvrir des pratiques encore souvent bien ancrées. Pour toute envie de participer ou d'apporter vos lumières, connaissances ou pratiques, vous pouvez joindre Marie-Line Dionnet-Galtier au 04 71 20 22 10 ou par mail [mldionnet@parcdesvolcans.fr](mailto:mldionnet@parcdesvolcans.fr)



© F. Pigot / PAP



La fête de l'estive d'Allanche temps fort du printemps.

### ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### Les Ain'trépides : un modèle pour les projets émergents

Sensible à l'économie sociale et solidaire, le Parc s'intéresse à un cas concret de SCIC qui pourrait donner des idées à des élus ou à des porteurs de projets sur notre territoire.

Les Ain'trépides porte bien son nom. Il y a sept ans, l'association a été l'une des premières en région Rhône-Alpes à expérimenter le statut SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Une audace payante : spécialisée dans la restauration scolaire à Béligneux (01), l'association était sur le point de boire le bouillon pour de bon en raison, notamment, d'une gestion défailante. Le changement de statut lui a donné les moyens, non seulement d'assurer sa pérennité, mais aussi de déployer une offre de services de proximité bien utiles à la commune. « À la différence de l'organisation bicéphale de l'association - le bureau d'élus d'un côté, les employés de l'autre -, le statut SCIC permet de mêler au moins trois catégories d'associés, explique Jean-Marc Leculier, gérant de la SCIC et consultant. **Bénéficiaires, salariés, mais aussi collectivités publiques sont représentés au conseil d'administration et participent aux décisions importantes.** Dans notre cas, la mairie est partenaire, mais il peut s'agir d'une collectivité territoriale, de bénévoles, de financeurs... Concrètement, les assemblées générales sont préparées de façon plus transparente. Ainsi, pour savoir où l'on va, on a créé un tableau de bord, plus compréhensible que la comptabilité. » Depuis qu'elle est devenue SCIC, les Ain'trépides a mis en place quatre types



© Ain'trépides

Le portage de repas à domicile est un des multiples services proposés par les Ain'trépides.

de prestations : la restauration scolaire avec près de 220 enfants accueillis ; l'accueil périscolaire le matin et le soir (jusqu'à 50 enfants) ; le portage de repas à domicile pour les personnes âgées et enfin l'animation d'un conseil municipal d'enfants. « Le développement de nos activités nous a permis de consolider des emplois et même d'en créer », précise le gérant. Aujourd'hui, la structure emploie une dizaine de personnes et sert de modèle à d'autres porteurs de

projets. « Nous travaillons sur l'émergence d'activités, notamment en milieu rural, soit pour répondre aux besoins d'un territoire, soit pour innover, car il y a beaucoup à faire, surtout avec internet », confie Jean-Marc Leculier, qui cite parmi les projets récemment aboutis l'atelier Nectardéchois spécialisé dans la transformation des fruits, ou encore KazKabar, une salle de spectacle coopérative.



© DR

Le 30 octobre, des élus du Parc sont allés découvrir les principes de la société coopérative d'intérêt collectif.

#### Destination l'Ain avec le Parc

Dans le cadre de son plan d'action 2014 qui vise notamment à sensibiliser les acteurs du territoire à l'économie sociale et solidaire, le Syndicat mixte du Parc a organisé, le 30 octobre dernier, un voyage d'étude pour découvrir la SCIC des Ain'trépides. Destinée aux élus et agents de collectivités, cette sortie a permis à une quinzaine de personnes de découvrir un cas concret d'organisation coopérative qui œuvre dans un domaine de services particulièrement intéressant pour les structures du territoire. L'animation d'activités périscolaires, par exemple, avec la réforme des rythmes scolaires, implique les communes et communautés de communes qui cherchent encore des solutions pour proposer des prestations de qualité, tout en maîtrisant les coûts.

« J'avais connaissance du statut coopératif mais pas sous une forme aussi large qui associe les structures publiques, les salariés ou encore les bénéficiaires, explique Guy Loubeyre, maire du Claux (15). Il pourrait y avoir des traductions concrètes sur notre territoire, pas seulement sur la thématique des services. »

En amont du voyage, une réunion de sensibilisation au statut de SCIC a été organisée à l'attention des acteurs du territoire le 16 octobre dernier. Cette action a été portée en partenariat avec l'Union Régionale des Scop Auvergne et la CRESS Auvergne.

## HÉBERGEMENT ATYPIQUE

### Pour des séjours hautement nature

C'est à La Tour d'Auvergne (63), dans la forêt qui abrite la station de ski nordique de La Stèle, que se sont perchées « Les cabanes des volcans ». « On recherchait une commune dans le massif du Sancy qui veuille bien nous accueillir pour monter notre projet de cabanes », explique Mathieu Malleret, gérant de l'entreprise.

Au printemps 2014, c'est dans les arbres qu'elles ont vu le jour. L'été dernier, les premiers touristes ont pu y nicher à 8 et 12 mètres de haut. Pour l'heure, il y a deux cabanes mais cette année trois autres seront construites, ainsi qu'un chalet où les clients disposeront d'un coin séjour, d'un espace d'accueil et de salles de bain. Un emploi à temps plein sera créé sur place. « C'est un endroit parfait pour mettre des cabanes parce que nous sommes dans un cadre vraiment naturel avec un grand nombre d'activités proposées aux alentours, dans le massif du Sancy », constate Mathieu Malleret. « Les cabanes ont été faites avec du bois coupé dans le Puy-de-Dôme et en Creuse », ajoute-t-il en soulignant que les essences (mélèze, douglas et châtaignier) ont été choisies parce qu'elles ne nécessitent aucun traitement.

Bref, autant de détails qui expliquent l'intérêt du Syndicat mixte du Parc pour ce dossier qu'il a accompagné et soutenu dans le cadre du programme européen Leader. L'ensemble du projet devrait représenter un investissement de 295 000 €.

📺 À voir le reportage sur [www.parcdesvolcans.fr/322](http://www.parcdesvolcans.fr/322)



© F. Pigot / PAP



Mathieu Malleret a investi dans des arbres de la Stèle.

11  
↑

La Bourboule a >>> compris la leçon et la dispense à son tour.



© SMPNRVA

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

### La Bourboule en lutte contre les pollutions lumineuses

Le 20 septembre 2014, la commune de La Bourboule (63) organisait pour la première fois l'animation « Le jour de la nuit ». Un rendez-vous reconduit chaque année par l'ensemble des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) qui permet de réfléchir sur la problématique de l'éclairage public et la notion de pollution lumineuse. En prenant l'organisation en main, Violette Eyragne, adjointe au maire, a confirmé la démarche globale de développement durable menée par la commune.

« La Bourboule est une de nos communes exemplaires » précise Virginie Delage, chargée de mission énergie au Syndicat mixte du Parc. Cette volonté communale se traduit par quelques mesures phares dont la signature de la Charte d'entretien des espaces publics engageant la commune dans une réduction de son usage des pesticides et désherbants,

l'expertise énergétique de tout le patrimoine public et enfin un engagement en faveur d'une optimisation de l'éclairage public.

Avec l'organisation du « Jour de la nuit », La Bourboule a entamé une opération de sensibilisation des habitants. Cette soirée a été l'occasion de présenter les enjeux environnementaux et économiques de la maîtrise de l'éclairage public, en limitant les dépenses des communes.

Le même jour, la commune de Loubeyrat (63), qui s'inscrit dans cette même dynamique depuis quelques années, organisait elle-aussi une animation astronomie.

>>> OSEZ

Vous connaissez des personnes engagées et qui innovent sur le territoire ?  
Écrivez-nous !

## Mont-Dore et Belle Époque

Bains. Tel était le nom que portait ce village qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est devenu Le Mont-Dore (63). La façade de la Poste en garde le souvenir... Puis, le souffle de la Belle Époque a transformé le lieu en une station thermale de renom international. Mais l'histoire nous amène bien plus loin, lorsque les légionnaires de César découvrent - sur leurs chevaux - les bienfaits de ces eaux. Quelques vestiges des thermes romains sont encore visibles dans le parc municipal. Par la suite, la duchesse de Berry, le futur Louis-Philippe, la duchesse d'Orléans, la duchesse d'Anvers, Marcel Proust, Alfred de Musset, Honoré de Balzac ou George Sand - dont une allée porte le nom - ont contribué à la notoriété du lieu. C'est en août 1962 qu'une nouvelle page s'est tournée avec l'incendie du grand casino. Fini le temps où les artistes donnaient des concerts dont une partie des recettes servait à financer la réalisation de chemins. Ces promenades demeurent pour le bonheur des 1 300 Montdoriers et des 9 000 curistes qui, chaque année, fréquentent l'établissement thermal pour soigner leurs problèmes respiratoires ou rhumatismaux.

➤ Pour aller plus loin : La fabuleuse histoire du Mont-Dore, Armand Sauvagnat, 1966.



⚡ Au Mont-Dore, on y soigne l'asthme, les affections respiratoires et les rhumatismes. Parmi les huit sources, il y a celle des Chanteurs. De style néo-byzantin, l'actuel établissement thermal remonte à 1817. Les ateliers Gustave Eiffel lui ont apporté la charpente.

Le Grand Hôtel a reçu les gazés de la guerre 14-18. Il est devenu hôpital.



12  
↑



À l'image de celles de l'allée du Dr Percepiéd, Le Mont-Dore abrite de somptueuses villas que médecins ou propriétaires d'hôtel ont fait construire.

➤➤ Détail d'un décor de faïence dans la cour intérieure de l'ancien palace Sarciron. En 1957, les 300 chambres ont été transformées en appartements. Le bâtiment est inscrit à l'inventaire général du patrimoine culturel. Chaque intervention sur ses richesses architecturales nécessite l'accord des 160 copropriétaires.



⚡ Premier funiculaire de France à traction électrique, le Capucin date de 1898. Il a nécessité la création d'une usine hydroélectrique. La fée électricité n'était pas encore arrivée au Mont-Dore.